Appel à Manifestation d'Intérêt

Sciences Avec et Pour la Société

Cher territoire, chère science, ...

Vous êtes un acteur associatif du territoire ? Vous avez un projet qui permet de renforcer les liens entre la science et la société ? Vous êtes convaincu que le dialogue réciproque entre chercheuses, chercheurs, citoyennes et citoyens participe à construire une société plus éclairée, plus curieuse et mieux outillée pour résoudre les défis de demain ?

Écrivez votre plus belle lettre !

Présentation

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la programmation du label SAPS « Sciences Avec et Pour la Société » obtenu par Aix Marseille Université (2024 -2027). Ce label, délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, renforce et dynamise la stratégie science-société de l'université. Coordonné par la Cellule de Culture Scientifique (Direction de la Recherche et Valorisation amU), ce programme renforce les initiatives participatives sur le territoire en s'appuyant sur : le soutien aux projets de recherches participatives, le développement de lieux et d'actions science-société, la co-construction avec les partenaires locaux (collectivités, associations, institutions culturelles) et une évaluation des actions menée avec l'Observatoire des publics et des pratiques de la culture d'amU.

Dans ce contexte, Aix Marseille Université lance un appel à propositions en deux volets :

- **Volet 1 « Impulsion » :** Il s'agit d'accompagner des initiatives favorisant les liens entre science-société et de soutenir des structures moins expérimentées sur cette thématique à monter en compétence ;
- **Volet 2 « Renfort » :** Il s'agit de soutenir un projet science-société déjà structuré qui aurait besoin d'un renfort sur un axe spécifique (ex : communication, évaluation, formation, équipement, etc.).

Objectifs :

- Soutenir des projets qui renforcent les liens science-société dans le périmètre d'amU (Bouches-du-Rhône (13), Alpes-de-Haute-Provence (04) et Hautes-Alpes (05)) ;
- Faire émerger de nouvelles initiatives science-société sur le territoire (volet 1) et consolider des projets déjà engagés (volet 2) ;
- Avoir un impact auprès des acteurs et des publics éloignés de la science pour des raisons géographiques ou socio-culturelles.

Quels sont les intérêts pour les acteurs associatifs locaux de candidater ?

Les lauréats recevront un **soutien financier**. La Cellule de culture scientifique pourra également apporter un accompagnement ou son soutien via une valorisation institutionnelle (visibilité du projet dans sa programmation SAPS) et éventuellement une mise en réseau avec les autres lauréats, d'autres partenaires territoriaux. Tous les lauréats seront obligatoirement mis en relation avec des laboratoires d'amU et/ou ses partenaires.

Règlement financier

Une enveloppe globale de l'ordre de 100 000€ est prévue pour le financement de l'ensemble des projets. Les fonds répartis sont destinés aux achats de fonctionnement et/ou d'équipements et/ou de formation prévus dans le cadre de chaque projet. Concernant l'achat d'équipement, si ce matériel est disponible auprès de la Cellule de Culture Scientifique, il sera possible de l'emprunter. Les candidats sont invités à détailler l'utilisation précise de tout matériel financé par l'AMI.

Chaque projet doit être **mis en œuvre pendant l'année 2027** et se clôturer au plus tard le 31 décembre 2027 (aucune re-programmation de crédit sur l'année 2028 ne sera possible). L'appel est ouvert à des projets avec ou sans co-financement. Cependant, la réalisation du projet ne doit pas être conditionnée à l'obtention des autres recettes.
Les versements des crédits se feront en trois temps (selon la temporalité des projets et avec un calendrier adapté) avec des bilans d'étapes. Un bilan financier devra être transmis **au 31 décembre 2027,** ainsi qu'un bilan général de l'action au regard de ses objectifs. Les éléments de communication du projet devront faire mention du soutien d'amU via l'AMI et devront être mentionnés dans le bilan.

Qui peut candidater ?

Cet AMI s'adresse aux associations loi 1901 à but non lucratif (avec au moins 6 mois d'existence à la date du lancement de l'AMI) situées dans les départements des Bouches-du-Rhône (13), des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05).

Calendrier prévisionnel

- **9 novembre 2026** : lancement de l'AMI
- **16 novembre - 13h** : webinaire pour présenter l'AMI et répondre aux questions
- **4 décembre 2026 - minuit : date limite de candidature**
- **Mi-Décembre 2026** : jury de sélection
- **Janvier 2027** : annonce des résultats
- **Juin 2027** : point d'étape sur l'avancée du projet
- **31 décembre 2027** : livrables + transmission de la liste des dépenses associées aux fonds perçus et du bilan du projet.

Jury :

Le jury sera composé des Vice-présidents et des représentants des collectivités territoriales du Comité Stratégique SAPS d'Aix Marseille Université. Il se réunira en décembre 2026 pour l'évaluation des dossiers transmis.

Critères de sélection des candidatures :

Plusieurs critères seront examinés à part égale par le jury pour un projet :

- **S**timulant (créativité) ;
- **A**ttentif (prendre soin des habitants, de toutes les parties prenantes, adapter le projet aux publics ciblés) ;
- **P**érenne (impacts à moyen et long terme pour le territoire et ses acteurs) et
- **S**olidaire (ancrage local du projet, partenaires variés).

En complément, le jury sera attentif à la faisabilité technique et financière du projet, au respect du calendrier et à la stratégie de communication. Les territoires du projet sont : Bouches-du-Rhône (13), Alpes-de-Haute-Provence (04) et Hautes-Alpes (05).

Modalités de candidature :

Pour candidater, les acteurs associatifs locaux devront transmettre **une lettre d'intention** (cf. ci-dessous)

La lettre d'intention devra notamment comprendre les éléments suivants :

- Présentation du projet, de votre méthode, dispositif ou démarche et du territoire concerné
- Équipe projet détaillée (avec l'implication de chacun)
- L'impact pour le territoire concerné et ses acteurs/publics
- Le plan de communication prévisionnel du projet

Il s'agit plus particulièrement de détailler ce que cet accompagnement/ financement pourrait apporter à votre projet et au territoire en termes de dialogue Science et Société.

Modalités de candidature :

Contact et information : Cellule de culture scientifique d'Aix Marseille Université
culture-scientifique@univ-amu.fr

Dépôt de candidature : votre lettre d'intention est à transmettre par email **avant le 4 décembre 2026 (minuit)** à **culture-scientifique@univ-amu.fr**
en précisant bien à quel volet (n°1 ou n°2) vous candidatez.

Votre lettre d'intention

Structure(s) porteuse(s) du projet :

Nom, Prénom :

Statut :

Email :

Téléphone :

Présentation de votre structure *(10 lignes max)* :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre projet science et société pour votre territoire

Écrivez-nous votre plus belle lettre décrivant votre projet ! Voici quelques questions pour vous aider dans la rédaction : Où se déroule-t-il ? Quelle est sa durée ? En quoi consiste-t-il ? Quels sont ses objectifs ? Quelles sont les méthodes ou démarches utilisées ? À qui s'adresse-t-il ? Quels sont les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ? Rassemble-t-il d'autres acteurs/partenaires locaux ? Comment prévoyez-vous de partager ce projet et de mobiliser autour de lui ? Quels sont les domaines scientifiques sur lequel votre projet peut s'appuyer ? Comment la Recherche et les scientifiques du site Aix-Marseille peuvent-ils aider votre projet ? En quoi permet-il de créer/renforcer la culture scientifique de vos publics ?

Cher territoire, chère science, *(à vous d'écrire la suite)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Calendrier prévisionnel et lieux de réalisation du projet :

Sur l'année 2027

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plan de communication prévisionnel :

Sur l'année 2027

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plan de financement prévisionnel (le budget doit être équilibré) :

Sur l'exercice 2027

Dépenses	Détails	Montant TTC	Recettes	Montant
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
TOTAL TTC		**€**		**€**